

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 2 mai 2016 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Daniel Lussier, maire.  
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ;  
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2 ;  
*Conseiller(ère) n°4 – siège vacant ;*  
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;  
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Est absent :

M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière ;  
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 5, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

**PRIX DE RECONNAISSANCE SYNERGIE POUR L'INNOVATION**

La municipalité félicite M. Stéphane Verner de *Vert Nature*, M. Denys Van Winden de *Production Horticole Van Winden*, M. Stéphane Van Winden de *Delfland*, M. Robert Guérin ainsi que M. Jean-Claude Guérin de *JPL Guérin* et M. Jean-Bernard Van Winden de *Ferme Hotte et Van Winden*, cinq producteurs de la région qui ont obtenu le prix Synergie pour l'innovation.

Ce prix, remis des mains du gouverneur général du Canada, Monsieur David Johnston à Rideau Hall, souligne la collaboration entre ces productions et l'Université Laval en matière de recherche en sciences naturelles et de génie du Canada. Ce groupe a réussi à élaborer une nouvelle technique d'irrigation de précision permettant de capter en temps réel le taux d'humidité dans le sol de la laitue. Cette nouvelle technologie permet de réduire considérablement les pertes de récoltes.

**TRANSPORT COLLECTIF JARDINS-DE-NAPIERVILLE 2016**

Un représentant du Service d'action bénévole « Au Cœur Du Jardin » présente les services de Transport collectif de la MRC des Jardins-de-Napierville.

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

**ADOPTÉE**

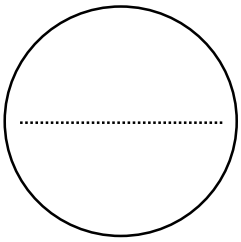
rés : 2016-05-078

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
4 AVRIL 2016**

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 4 avril 2016 soit accepté tel que lu.

**ADOPTÉE**

rés : 2016-05-079



rés : 2016-05-080

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016**

Il est proposé par Mauro Lando conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2016 soit accepté tel que lu.

**ADOPTÉE**

rés : 2016-05-081

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 4 AVRIL 2016**

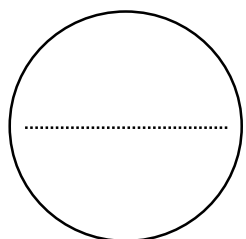
M. Daniel Lussier, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 2 mai 2016. Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois d'avril 2016 soient acceptés au montant de **33 474,11 \$** et que les comptes à payer en date du 2 mai 2016 soient payés au montant de **263 983,74 \$**.

**ADOPTÉE**

rés : 2016-05-082

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

- Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014 ;
- Considérant que la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1) (LAU) ;
- Considérant que la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a le pouvoir en vertu des articles 145.31 à 145,35 de la LAU d'adopter un règlement sur les usages conditionnels ;
- Considérant que la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme, conformément à la LAU ;
- Considérant que ce règlement permet d'autoriser (sous certaines conditions) des usages spécifiques à l'intérieur de certaines zones du territoire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington ;
- Considérant que l'application d'un règlement sur les usages conditionnels peut s'avérer un complément fort utile à la réglementation d'urbanisme existante ;
- Considérant que le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 4 avril 2016 par les membres du conseil municipal ;
- Considérant que le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique, le 25 avril 2016 à 19 h 30, quant à son objet et aux conséquences de son adoption, le tout conformément aux articles 125 et 127 de la LAU ;
- Considérant que lors de cette assemblée publique de consultation, les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer sur le projet de règlement ont eu la possibilité de la faire ;
- Considérant qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Mauro Lando avec dispense de lecture lors de la séance du 4 avril 2016 ;



Considérant que ce second projet de règlement est soumis aux procédures d'approbation référendaire :

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement :

- d'adopter le second projet de règlement sur les usages conditionnels ;
- que le second projet de règlement sur les usages conditionnels, soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau municipal ;
- que la Directrice générale soit autorisée par la présente à publier tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

**ADOPTÉE**

**rés : 2016-05-083**

**RÈGLEMENT N° 269-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 269 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 9-1-1 – ADOPTION**

Attendu que la municipalité a décidé de fournir un service de traitement des appels d'urgence (9-1-1) à la population (*Réf: Règlement n° 269*) ;

Attendu que l'Accord de partenariat entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, prévoit à son article 4.1 que le montant de taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 ;

Attendu que l'Article 244.69 (1) de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit que l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion ;

Attendu que la municipalité doit, avant l'expiration du délai que fixe le gouvernement, soit le 20 mai 2016, adopter et transmettre au ministre un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du gouvernement ;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement que le *Règlement n° 269-1 modifiant le règlement n°269 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1* soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**rés : 2016-05-084**

**RENOUVELLEMENT DU PRÊT NUMÉRO 2 À LA CAISSE POPULAIRE – ANNULATION DE LA RÉOLUTION N° 2015-12-215**

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'annuler la Résolution n° 2015-12-215 dans laquelle il était résolu unanimement de renouveler le prêt numéro 2 (ref : 0302874 -PR2) à la Caisse populaire Desjardins pour un terme de 4 ans à 4,20 % d'intérêt et selon l'amortissement de 4 ans pour le solde de 14 790,58 \$.

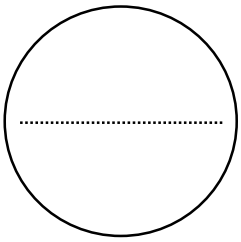
**ADOPTÉE**

**rés : 2016-05-085**

**NON-RENOUVELLEMENT DU PRÊT NUMÉRO 7 À LA CAISSE POPULAIRE**

Attendu que le prêt numéro 7 à la Caisse populaire échue le 30 septembre 2016 ;

Attendu qu' en date du 2 mai 2016, le solde de ce prêt est de 4 106,73 \$ ;



rés : 2016-05-086

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement de ne pas procéder à son renouvellement le temps venu et d'acquitter le solde dû.

**ADOPTÉE**

### **LEVÉE DU DRAPEAU DES PATRIOTES**

- Attendu que le gouvernement du Québec, par le Décret 1322-2002 qui a pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le congé férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai ;
- Attendu que la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but « d'honorer la mémoire des patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique » ;
- Attendu que la lutte des patriotes revêt un sens particulier pour les villes et les municipalités qui étaient au cœur du territoire où s'est déroulée la rébellion des patriotes de 1837-1838 ;
- Attendu qu'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations ;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement de procéder à la levée du drapeau des patriotes au mât de l'Hôtel de Ville, chaque année, à l'occasion de la Journée nationale des patriotes, soit le lundi qui précède le 25 mai.

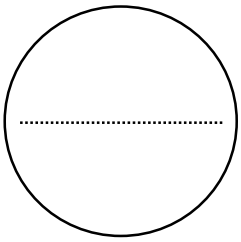
**ADOPTÉE**

### **RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS D'AVRIL 2016**

Durant le mois d'avril, les employés des travaux publics de la municipalité ont notamment effectué les travaux suivants :

- Entretien des chemins ;
- Préparation des terrains de tennis ;
- Montage des parcs ;
- Réparation de pancartes de signalisation ;
- Réparation de nids-de-poule ;
- Préparation et installation des équipements pour la solution temporaire de déshumidification du CMR ;
- Début du démontage la patinoire ;
- Finir le déménagement des biens de la vieille caserne à l'entrepôt ;
- Commencer à démonter la mezzanine de la vieille caserne ;
- Démontage des équipements d'hiver ;
- Montage des équipements d'été, tracteur, coupe-herbes, etc. ;
- Entretien des véhicules.

M. Daniel Lussier explique l'état de la situation du Centre Multi-Récréatif en lien avec les travaux de déshumidification et la contamination qui a eu lieu en automne 2015. Il remercie Vert Nature pour le prêt de la fournaise pour la solution temporaire mise en application durant le mois d'avril 2016.



rés : 2016-05-087

**TRAVAUX RELATIFS À LA MISE EN FONCTION DU PUIT  
ARTÉSIEN DU 300, ST-PATRICE**

Attendu que la municipalité doit mettre en fonction le puit d'eau potable situé derrière l'immeuble sis au 300, rue Saint-Patrice à Sherrington pour lui permettre de le maintenir ;

Attendu que ce puit pourra alimenter la réserve d'eau de la caserne du service incendie au besoin ;

Attendu que le puit peut servir au garage municipal ;

Attendu qu'une demande de prix a été effectuée auprès de trois fournisseurs ;

En conséquence, il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'adjuger un mandat de gré à gré à *Plomberie H. Prévost & fils inc.* pour les travaux de mise en fonction du puit artésien du 300, St-Patrice, et ce, pour un montant de 3 706 \$, plus taxes, et selon l'offre de prix n° 174 datée du 25 avril 2016.

**ADOPTÉE**

rés : 2016-05-088

**AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL PHASE II –  
ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DU  
MOBILIER URBAIN**

Attendu que la municipalité réalise la phase II de son projet d'aménagement d'un parc municipal et souhaite la réaliser à temps pour la saison estivale ;

Attendu que la municipalité souhaite pallier au manque de mobilier urbain dans son parc pour permettre aux familles d'en profiter au maximum ;

Attendu que le comité de travail formé pour ce projet a réalisé un plan d'aménagement avec l'aide de la consultante externe, Mme Josiane Roy ;

Attendu qu'une demande de prix a été effectuée auprès de deux fournisseurs pour l'achat de tables à pique-nique, de bancs, d'un panier à rebut, d'un panier à matière recyclable et pour un support à vélo ;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'accepter les offres de prix n° 15196-rev et 15 455 de *Equipac Manufacturier d'Équipement de Parcs inc.* datée du 2 mai 2016 pour un montant de 8 612 \$, plus taxes.

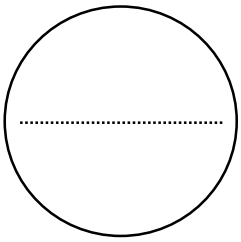
**ADOPTÉE**

rés : 2016-05-089

**AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL PHASE II -  
ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT  
PAYSAGER**

Attendu la *Résolution n° 2016-05-088* ;

Attendu que la municipalité souhaite embellir son parc municipal et contrer ses problématiques de drainage à cet endroit par la réalisation d'un aménagement paysager ;



Attendu qu' une demande de prix a été effectuée auprès de plusieurs fournisseurs pour la réalisation d'un aménagement paysager tel que présenté dans les plans et devis soumis par le comité de travail dudit projet ;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'offre de prix d'*Aménagement Bernier enr.* datée du 25 avril 2016 pour un montant de 14 800 \$, plus taxes, et ce, tel que détaillé au bordereau des prix soumis.

**ADOPTÉE**

M. Daniel Lussier remercie Vegpro pour leur don de 20 000 \$ pour le parc.

**rés : 2016-05-090**

**TRAVAUX D'ADOUCCISSEMENT DE LA COURBE SAINT-PAUL –  
ADJUDICATION DU MANDAT DE GRÉ À GRÉ POUR LES  
SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS À L'ARPENTAGE  
LÉGAL**

Attendu que la municipalité s'est fixé comme priorité cette année de sécuriser la courbe problématique de son rang Saint-Paul ;

Attendu que le but des travaux projetés est d'adoucir l'axe de la courbe ;

Attendu que la municipalité souhaite s'assurer d'être dans son emprise municipale avant d'effectuer les travaux ;

Attendu qu' une demande de prix a été effectuée auprès de plusieurs fournisseurs pour la réalisation de travaux d'arpentage légal ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'offre de prix de *Denicourt Arpenteurs-géomètres* datée du 25 avril 2016 pour un montant de 750 \$, plus taxes.

**ADOPTÉE**

**rés : 2016-05-091**

**TRAVAUX D'ADOUCCISSEMENT DE LA COURBE SAINT-PAUL –  
ADJUDICATION DU MANDAT DE GRÉ À GRÉ POUR LES  
SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS À LA  
CARACTÉRISATION DU SOL**

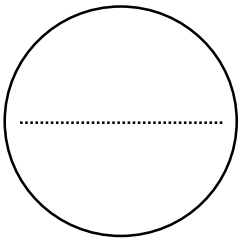
Attendu la *Résolution n° 2016-05-090* ;

Attendu la nature des travaux d'adouccissement de la courbe du rang St-Paul, il est nécessaire de procéder à la caractérisation du sol à l'emplacement projeté des travaux pour réaliser les études environnementales et géotechniques requises pour la réalisation des plans et devis desdits travaux ;

Attendu qu' une demande de prix a été effectuée auprès de plusieurs fournisseurs pour ce mandat ;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'offre de prix n° ENV-419-2D16 de *Avizo experts-conseils* datée du 2 mai 2016 pour un montant de 4 456 \$, plus taxes, et que la municipalité se réserve le droit de fournir sa machinerie pour la réalisation des travaux à sa discrétion entraînant par le fait même une réduction du prix de la présente offre équivalente à la somme que représente la mobilisation et démobilitation de la machinerie du fournisseur, son utilisation et toutes les dépenses s'y rapportant.

**ADOPTÉE**



rés : 2016-05-092

**TRAVAUX D'ADOUCCISSEMENT DE LA COURBE SAINT-PAUL –  
ADJUDICATION DU MANDAT DE GRÉ À GRÉ POUR LES  
SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS À LA RÉALISATION DES  
PLANS ET DEVIS**

Attendu les Résolutions n° 2016-05-090 et n° 2016-05-091 ;

Attendu qu' une demande de prix a été effectuée auprès de trois fournisseurs pour ce mandat de gré à gré pour les services professionnels relatifs aux travaux suivants :

1. Inspection, prise de données et relevés topographiques ;
2. Réalisation des plans et devis ;
3. Réalisation d'une estimation des coûts (incluant les impondérants) ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'offre de prix n° 2016-070 de *Comeau Experts-conseils* datée du 27 avril 2016 pour un montant de 5 900 \$, plus taxes.

**ADOPTÉE**

rés : 2016-05-093

**DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – MANDAT DE GRÉ À GRÉ  
POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN ARCHITECTE EN  
DESIGN URBAIN**

Attendu que la municipalité souhaite réaliser une étude d'implantation et un concept pour un nouveau projet résidentiel situé derrière l'église ;

Attendu que pour se faire, la municipalité tient à ce que le nouveau développement résidentiel tienne compte des valeurs traditionnelles de la communauté et de la vision d'un développement sensible aux préoccupations de développement durable ;

Attendu qu' une demande de prix a été effectuée auprès de trois fournisseurs pour ce mandat de gré à gré pour les services professionnels d'un architecte en design urbain ;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'offre de prix n° ODS16-795 de *BGLA Architecture et Desing Urbain* datée du 26 avril 2016 pour un montant de 2 500 \$, plus taxes, et dépenses.

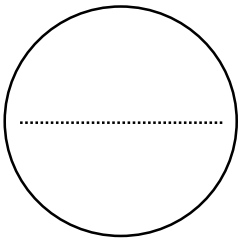
**ADOPTÉE**

rés : 2016-05-094

**IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE CAPTAGE D'EAU AU CMR  
ET AU CENTRE COMMUNAUTAIRE – TRAVAUX DE  
REHAUSSEMENT DES PUIITS – MANDAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA  
PROCÉDURE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

Attendu la Résolution n° 2015-06-102 ;

Attention que dans son compte-rendu daté du 25 novembre 2015, Technorem Inc. demande à la municipalité de procéder à des travaux de rehaussement de ses puits situés au Centre Multi-Récréatif et au Centre communautaire Louis-George-Lamoureux ;



Attendu que le ministère de l'Environnement doit approuver ces travaux et autoriser les puits et que des plans des travaux tels que construits doivent lui être transmis ;

Attendu qu' il est opportun qu'un ingénieur fournisse la procédure de réalisation des travaux qui sera remise au foreur pour rendre conformes les deux puits et qu'il surveille les travaux en vue de remettre les plans des travaux tels que construits ;

Attendu qu' une demande de prix a été effectuée auprès de deux fournisseurs pour ce mandat ;

Attendu que notre inspecteur assumera une surveillance et une prise de données durant la durée des travaux tel que requis du ministère ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'offre de prix n° OS16-41 de *Technorem Inc.* datée du 2 mai 2016 pour un montant budgétaire maximum de 3 815 \$, plus taxes.

**ADOPTÉE**

**rés : 2016-05-095**

**IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE CAPTAGE D'EAU AU CMR ET AU CENTRE COMMUNAUTAIRE – TRAVAUX DE REHAUSSEMENT DES PUIITS – ADJUDICATION DU MANDAT DE GRÉ À GRÉ POUR LES TRAVAUX DE FORAGE ET DE REHAUSSEMENT**

Attendu la *Résolution n° 2016-05-094* ;

Attendu qu' une demande de prix a été effectuée auprès de trois fournisseurs pour le mandat de gré à gré pour la réalisation des travaux de forage et de rehaussement des puits situés au Centre Multi-Récréatif et au centre communautaire Louis-George-Lamoureux ;

Attendu que notre inspecteur assumera une surveillance et une prise de données durant la durée des travaux tel que requis du ministère ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'offre de prix n° 659492 de *Les Puits Gallant* datée du 25 avril 2016 pour un montant budgétaire maximum de 2 041 \$, plus taxes.

**ADOPTÉE**

**rés : 2016-05-096**

**APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DE M. CLÉMENT GUÉRIN POUR LE LOTISSEMENT DU LOT 5 159 075**

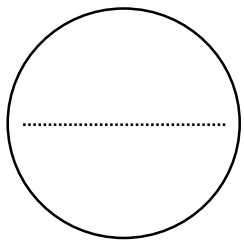
Attendu que M. Clément Guérin souhaite diviser son lot n° 5 159 075 du *cadastre du Québec* afin de céder une parcelle de celui-ci à Jardin A. Guérin et fils pour le regrouper au lot n° 5 158 283 du *cadastre du Québec*, appartenant à ce dernier ;

Attendu que pour réaliser son projet, il doit obtenir une autorisation de la CPTAQ ;

Attendu que la demande n'a aucune incidence sur le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants, les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture, l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles et la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et de sol dans la municipalité et dans la région ;

Attendu que cette demande n'a aucune conséquence, si autorisée par la CPTAQ sur *les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles* ainsi que sur les





possibilités d'utilisation des lots avoisinants ;

Attendu que sa demande n'a aucun impact sur les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

Attendu que la question de la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture ne se pose pas au projet en l'espèce ;

Attendu que la propriété foncière déjà en culture ne fait que changer de propriétaire et restera en culture alors la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

Attendu que la municipalité n'a pas de preuve sur l'effet de la présente demande sur le développement économique de la région ;

Attendu que la question des conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire ne se pose pas ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Clément Guérin pour le lotissement son lot n° 5 159 075 du *cadastre du Québec* pour les fins susmentionnées.

**ADOPTÉE**

#### **RAPPORT DES INTERVENTIONS DU MOIS D'AVRIL 2016**

M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service.

Intervention incendie	2
Entretien d'équipe	4
Inspection vad	4
Accident de la route	4
Intervention premier répondant	8
Formation	1
Prévention risque élevé	0
Alarme	0
Entraide	5

rés : 2016-05-097

#### **ACQUISITION D'UN DÉTECTEUR MULTI-GAZ INTELLIGENT**

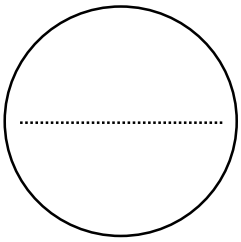
Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'acheter un détecteur multi-gaz intelligent BW Micro 5 à la compagnie *RGTechnilab* au montant de 5 282,60 \$, plus taxes, selon la soumission # 10453 datée du 30 mars 2016 et de nommer M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du service incendie, responsable du suivi de la demande.

**ADOPTÉE**

rés : 2016-05-098

#### **EMBAUCHE DE M. ANTOINE DENEALT AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES TERRAINS ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET SUPPORT AUX LOISIRS - EMPLOI D'ÉTÉ À DURÉE DÉTERMINÉE**

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseiller, et résolu unanimement :



- d'embaucher Monsieur Antoine Deneault au poste de préposé à l'entretien des terrains et bâtiments municipaux et support aux loisirs dès le 24 mai 2016, et ce, pour une durée déterminée de 15 semaines maximum selon les critères de l'offre d'emploi affichée par la municipalité et ceux du Programme fédéral d'Emploi d'été Canada ;
- d'autoriser M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant ;
- d'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par la direction générale.

**ADOPTÉE**

rés : 2016-05-099

**EMBAUCHE DE MME CATHERINE GUAY AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE - EMPLOI D'ÉTÉ À DURÉE DÉTERMINÉE**

Il est proposé par Éric Beaudin, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement :

- d'embaucher Mme Catherine Guay au poste de d'adjointe administrative (archive et MADA) dès le 24 mai 2016, et ce, pour une durée déterminée de 13 semaines maximum selon les critères de l'offre d'emploi affichée par la municipalité et ceux du Programme fédéral d'emploi d'été Canada ;
- d'autoriser M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant ;
- d'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par la direction générale.

*Nota : Mme Louise Lussier s'abstient de voter en raison des règles du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.*

**ADOPTÉE**

**DÉMISSION DE M. JULIEN MONETTE-BEAUDIN AU POSTE DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS EFFECTIVE LE 13 MAI 2016**

M. Daniel Lussier dépose la lettre de démission du poste de journalier aux travaux publics à 24 h/semaine de M Julien Monette Beaudin datée du 29 avril 2016. Celle-ci sera effective le 13 mai 2016.

**DÉFI PIERRE LAVOIE**

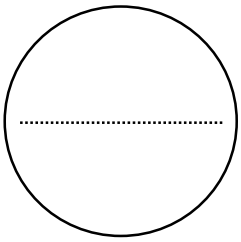
Mme Isabelle Leduc rappelle à la population que l'événement se tiendra le 18 juin prochain et que le comité est toujours à la recherche de bénévoles pour le jour de l'événement. De plus, elle souligne qu'il sera préférable de planifier ses déplacements à l'avance puisque le réseau routier en sera impacté.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*M. Daniel Laplante* demande s'il serait possible de s'informer aux institutions concernées s'il était possible d'ajouter des signalisations mentionnant que les rues locales sont sous la surveillance d'une vigie municipale, car il y a beaucoup de vol sur les propriétés près de chez lui.

*M. Rousseau* se demande si l'Inspecteur va s'occuper de son ponceau.

*M. Sylvain Tétrault* se demande si le balai-brosse peut passer davantage sur la rue O'Meara, car il y a beaucoup de poussière depuis que certaines industries font des travaux.



rés : 2016-05-100

*M. Sylvain Tétrault* demande si des travaux sont également prévus pour corriger la courbe de la rue O'Meara.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 20 h 10 sur une proposition de *Éric Beaudin*, conseiller, appuyé par *Mauro Lando*, conseiller, et ce résolu unanimement.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. Daniel Lussier,  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio,  
Directrice générale & Secr.-très.

Je, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016.